

# RENCONTRES CINÉ MONTAGNE

## Règlement dépôt des films

### **Préambule :**

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement.

### **Article 1 – Principes Généraux :**

Les Rencontres Ciné Montagne de Grenoble est un événement organisé par la Ville de Grenoble. L'événement se déroulera du **8 au 12 novembre 2022** dans le Palais des Sports, avec 4000 personnes par soirée maximum.

L'entrée des Rencontres Ciné Montagne de Grenoble est payante à hauteur de 5€ en prévente puis 7€. L'ensemble de la billetterie est ensuite reversé au programme « Jeune en montagne » permettant à plus de 400 jeunes de découvrir cet environnement qui leur est souvent inaccessible.

#### *1.1 Un événement hybride*

Au vu du succès de l'année 2021 avec la version hybride, nous souhaitons en plus de la diffusion au Palais des Sports, proposer la diffusion en TNT et streaming des programmes sur une séance sans replay possible.

Cette diffusion additionnelle se fera en accord entre tous les partis.

### **Article 2 – Thème :**

« Les Rencontres Ciné Montagne » diffusent depuis plus de 20 ans des films d'activités de montagne. Les films proposés ne doivent pas mettre en avant des pratiques sur des domaines aménagés. L'utilisation de moyens techniques type hélicoptère ou motoneige pour la réalisation de la performance ou du film sont proscrits.

Aussi, si des moyens type hélicoptère ou motoneige ont été utilisés pour permettre la réalisation du projet hors cadrage, merci de bien vouloir le préciser.

### **Article 3 – Comité de Sélection :**

Le comité de sélection est composé de 10 membres – 5 femmes 5 hommes :

**6 membres « Spécialisés »** ayant un parcours professionnel en lien avec le cinéma de montagne et le milieu montagne.

**4 membres du « Public »** tirés au sort avec une mécanique de quota, permettant d'avoir des membres le plus éclectiques possibles.

Le comité de sélection est indépendant dans son choix. Il regarde une cinquantaine de films proposés par l'organisation du festival et se réunit lors d'un temps de travail pour discuter de la sélection.

Au cours des discussions, si nécessaire, un vote est mis en place pour définir la sélection.

Le comité de sélection se rassemblera début septembre 2022, les dépositaires seront informés de leur sélection ou non dans la semaine suivante.

#### **Article 4 – Condition de dépôt**

Les films sont admissibles en sélection sur les critères suivants :

- Durée comprise entre 1min et 120 min maximum
- Film complet à plus de 50% avec une garantie de livraison au 20 octobre 2022

Le dépôt des films sera possible pour l'édition 2022 jusqu'au 22 août 2022.

##### *4.1 Dépôt des films :*

Lors du dépôt des films, le dépositaire s'engage à donner le maximum des documents suivant :

- Nom Prénom du réalisateur
- Producteur
- Durée du film
- Votre film au format .MP4 HD en lien de téléchargement
- Votre film sous-titré en Anglais (si disponible) au format .MP4 HD en lien de téléchargement
- Un synopsis pour insérer dans notre programme
- L'affiche Officielle
- Des photos d'illustrations de votre film afin que nous puissions les insérer dans notre programmation
- Un lien vers un teaser que nous pourrions intégrer sur notre site internet

- Un fichier .srt en Français et/ou en Anglais si le film est en VO.

Si ces informations ne sont pas disponibles lors du dépôt du film, en cas de sélection, le dépositaire s'engage à fournir tous les compléments nécessaires à l'organisation des Rencontres Ciné Montagne.

### **Article 5 – Compétition**

Les Rencontres Ciné Montagne ne sont pas une compétition de film. Il n'y a pas de jury. Un seul prix est remis : Prix du Public.

Ce prix est le résultat des votes du public réalisé tout au long de la semaine.

Le prix du public est doté de 2000 €.

### **Article 6 – Soutien à la réalisation**

La Ville de Grenoble porte un engagement de soutien à la création audiovisuelle autour du cinéma de montagne avec la mise en place :

#### *6.1 – Droits de diffusion :*

Les Rencontres Ciné Montagne étant un événement organisé par la Ville de Grenoble, les droits de diffusions sont votés en conseil municipal.

Le tableau des droits de diffusion est le suivant pour une diffusion au Palais des Sports :

| <b>Durée du film</b>   | <b>Montant Versé</b> |
|------------------------|----------------------|
| Moins de 10 minutes    | 120,00 €             |
| Entre 10 et 26 minute  | 180,00 €             |
| Entre 26 et 60 minutes | 300,00 €             |
| Supérieur à 60 minutes | 360,00 €             |

Si vous acceptez que votre film soit diffusé au Palais des Sports et en via la TNT dans les conditions décrites dans l'article 1.1 les droits de diffusions sont les suivants :

| <b>Durée du film</b>   | <b>Montant Versé</b> |
|------------------------|----------------------|
| Moins de 10 minutes    | 275,00 €             |
| Entre 10 et 26 minute  | 410,00 €             |
| Entre 26 et 60 minutes | 687,00 €             |
| Supérieur à 60 minutes | 825,00 €             |

### *6.2 – Aide au Fond d'aide au Cinéma de Montagne (FODACIM)*

La Ville de Grenoble est membre du FODACIM et dote chaque année l'association à hauteur de 10 000 €.

### *6.3 – Proposition de mise en ligne des films en VOD*

Il vous sera proposé de déposer votre film à des conditions avantageuses sur la plateforme VOD Alpine.TV porté par le média Alpinemag. Cela permettra de mettre en avant votre film une fois l'édition terminée. Une proposition précise vous sera transmise une fois votre film sélectionné que vous serez libre d'accepter ou non.

## **Article 7 – Cession des droits des films**

En cas de sélection, les droits des films seront cédés dans les conditions du contrat en annexe de ce règlement.

Nous informons tous les dépositaires qui seront sélectionnés pour la compétition pourront être diffusés à l'occasion d'autres manifestations non commerciales dans le cadre de la promotion générale du festival, avec l'accord impératif du réalisateur.

Les films sélectionnés pourront être projetés dans le cadre d'une avant-première, en amont du festival et pour les besoins de promotion de celui-ci, dans la limite de deux avant-premières par film, avec l'accord impératif du réalisateur.

Aussi, le comité d'organisation sera libre d'utiliser en partie des images de votre film pour :

- Le teaser officiel des 24<sup>ème</sup> Rencontres Ciné Montagne
- Des projets culturels liés aux Rencontres Ciné Montagne comme par exemple la création d'un ciné concert avec un montage d'extraits des films sélectionnés



# RENCONTRES CINÉ MONTAGNE

## Grenoble Mountain Film festival - Regulation

### **Preamble :**

All participants undertake to respect these rules

### **Article 1 – General principles :**

« Les Rencontres Ciné montagne de Grenoble » is an event organised by the city of Grenoble. The event will take place from **8<sup>th</sup> to 612<sup>h</sup> of November 2022 in the Palais des Sports**, with a maximum of 4 000 people per evening.

Admission to the « Rencontres Ciné Montagne » de Grenoble is 7€ - 5€ in presale.

All tickets sales are then donated to the « Jeune en Montagne » programme allowing more than 400 teenagers to discover mountains activities around Grenoble which is often inaccessible to them.

#### *1.1 A hybride event*

In view of the succes of 2021 mixed version, in addition to broadcasting at the Palais des Sports or cinema theaters, to offer TV and streaming broadcasting of part of the programm in one session with no replay possible.

This additional broadcasting will be done in agreement between all parties.

### **Article 2 – Theme :**

« Les Rencontres Ciné Montagne » have been showing films of mountain sports since 1998. The films proposed shouldn't highlight practices in ski resort. The use of technical means such as helicopters or snowmobile for the production of the performance or the film is forbidden.

### **Article 3 – Selection Committee :**

The selection committee is composed of 10 members (5 womens – 5 mens) :

**6 « Specialised members »** with a professional background in connection with mountain cinema and mountain media industry.

**4 « Public Members »** selected by drawing

The selection committee is independent in its choice. It watches 50 films proposed by the festival organisation and during a working time, all members discuss about selection. During the discussion, if necessary, a vote is taken to define the selection.

The selection committee will meet at the beginning of September 2021, and the depositors will be informed if they have been selected or not the following week.

#### **Article 4 – Filing requirements :**

Films are eligible for selection on the following criteria :

- Duration between 1 min and 120 min maximum
- Over 50% complete film with guaranteed delivery by 20<sup>th</sup> October 2022

Film submission for 2022 edition will be possible until 22<sup>th</sup> August 2022.

##### *4.1 Submission of films*

When depositing the films, the depositary undertakes to give the maximum of the following documents :

- Name / First name of the director
- Producer
- Duration of the film
- Your film in .MP4 HD format as a download link
- Your film subtitled in English (if available) in .MP4 HD as download link
- A synopsis to insert in our programme
- The official poster
- Pictures of illustrations from your film so that we can insert them in our programming
- A link to a teaser that we can share and integrate on our website
- A .SRT file in French and/or English if film is in OV

If this information is not available when the film is submitted, in case of selection, the depositary undertakes to provide all the necessary complements for the organisation.

#### **Article 5 – Award**

Les Rencontres Ciné Montagne is not a film competition. There is no jury. There is only one award : Audience Award.

This award is the result of votes by the public along the week.

The public award is 2,000€.

#### **Article 6 – Mountain Cinema support**

The city of Grenoble is committed to supporting mountain cinema audiovisual creation with the implementation of :

### 6.1 – Broadcasting rights :

As « Les Rencontres Ciné Montagne » is an event organised by the City of Grenoble, the broadcasting rights are voted on by the city council.

The table of broadcasting rights is as follows for broadcast at the Palais des Sports :

| <b>Durée du film</b>   | <b>Montant Versé</b> |
|------------------------|----------------------|
| Moins de 10 minutes    | 120,00 €             |
| Entre 10 et 26 minutes | 180,00 €             |
| Entre 26 et 60 minutes | 300,00 €             |
| Supérieur à 60 minutes | 360,00 €             |

If you accept that your film is broadcast at the Palais des Sports and via Télégrenoble under conditions described in article 1.1, the broadcasting rights are as follows :

| <b>Durée du film</b>   | <b>Montant Versé</b> |
|------------------------|----------------------|
| Moins de 10 minutes    | 275,00 €             |
| Entre 10 et 26 minutes | 410,00 €             |
| Entre 26 et 60 minutes | 687,00 €             |
| Supérieur à 60 minutes | 825,00 €             |

### 6.2 – Financial support to the « Mountain Cinema Support Fund » (FODACIM)

The city of Grenoble is a member of FODACIM and donates 10,000€ each year to the association.

### 6.3 – Uploading in VOD

You will be offered the opportunity to submit your film at favourable conditions on the VOD platform Alpine.TV supported by the media AlpineMag. This will allow showcasing your film once the edition is finished. A precise proposal will be sent to you once your film has been selected, which you will be free to accept or not.

<https://alpinemag.fr/cine-montagne-grenoble/>

## Article 7 – Transfer of film rights

In case of selection, the rights of the film will be transferred under the conditions of contract annexed to these rules.

We inform all depositaries who will be selected for the event may be broadcast on the occasion of non-commercial events as part of the general promotion of the festival, with imperative agreement of the film director/producer.

The selected films may be screened in a preview, prior to the festival and for festival's promotional purposes within the limit of two previews per films, with the director's / producer's agreement.

Also, the organising committee will be free to use some of the images from your film for :

- The official teaser of the 24<sup>rd</sup> Grenoble Mountain film Festival
- Cultural projects linked to the Grenoble Mountain film festival, such as the creation of a « ciné live concert » with a montage of extracts from the selected films.